



JOURNAL OFFICIEL

# HEBDO F@OT 21

N° 17 DU 30 NOVEMBRE 2019

## ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE SAISON 2018/2019

Nous vous informons que l'Assemblée Générale financière aura lieu le

**SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019**  
**AU CHATEAU DE GILLY LES CITEAUX**

**CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES CLUBS DE DISTRICT POUR LA SAISON 2018-2019 ET POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.**

**Les Pouvoirs SONT ENVOYÉS aux clubs par mail.**

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** imprimer le document et le remettre au bureau d'émargement (mentionné sur le Pouvoir) qui vous sera envoyé 15 jours avant l'A.G

Le Secrétariat du District vous rappelle que **toute personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale devra être munie d'un justificatif de licence (L'attestation licence - footclub compagnon)**

Merci de votre compréhension.

### **HORAIRE**

**08 H 00** Pointage des clubs (dès votre arrivée, vous devez obligatoirement, signer le bordereau de présence à l'Assemblée Générale)

**9 H 00** Début des travaux

### **ORDRE DU JOUR**

1. Accueil par le président du club du A.S INTERC .DE LA VOUGE et des élus locaux
2. Approbation du PV de l'AG du 15 décembre 2018.
3. Bilan d'activité, approbation des rapports des commissions
4. Bilan financier
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes
7. Budget prévisionnel, approbation
8. Vote des membres du CD et des représentants des clubs de District
9. Parole aux commissions
10. Parole aux invités
11. Clôture de l'Assemblée Générale

### **Rappel : Disposition article 10 des Statuts**

*Les clubs non présents et non représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale au droit d'engagement de*

*\*l'équipe séniors la plus élevée en District*

*\*l'équipe jeunes la plus élevée en District pour les clubs n'ayant pas d'équipe séniors*

*Les clubs non présents mais représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale à 50% de celle définie ci-dessus*

## FORMATION CANDIDAT ARBITRE



La première formation candidat arbitre au lieu les Samedis 11, 18 et 25 Janvier 2020 à MIREBEAU de 8 h 30 à 17 h 30

### Le cout de formation

150 € (cout de formation 90 € (*intégrant : sifflet, livrets lois du jeu*) + 60 € frais annexe (repas....))

Les frais pédagogiques (90 €) sont remboursables en parti via 1 bon de formation de 25 €

Le montant du bon sera déduit du coût de la formation par le service

formation de la Ligue sous condition d'être présent à ladite formation.

**Date limite des inscriptions le 14/12/2019 Le dossier est à télécharger sur le site du District cote-dor.fff.fr**

### Session *Formation* Arbitre Auxiliaire



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-20

### **SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION** au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

- Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 (session Annulée cause A.G District)
- Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00

### **SECTEUR BEAUNE 2**

Vendredi 13 Décembre 2019 à **CORGOLOIN** à 19 h 30 à la Salle VIGOT - Place de la Mairie

### **SECTEUR PLAINE DE LA SAONE**

Vendredi 22 Novembre 2019 à 19 h 30 à ECHENON à la Mairie

### **RAPPEL DES SECTEURS**

**SECTEUR DE LA TILLE - Attente de salle**

**SECTEUR VAL DE SAONE - Attente de salle**

*Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).*

# RESULTATS SESSION ARBITRE AUXILIAIRE

Résultats  
Session du  
Samedi 16 Novembre 2019  
Quetigny

---

NOM-PRENOM	CLUB	N° LICENCE	Examen (E) - R (Recyclage)	Résultats
PARISE Antoine	EF VILLAGE	2543856895	E	Absent
DUBIEF Anthony	BRESSEY	861817626	E	Reçu
NEGRELLO Alexandre	BRESSEY	838412952	E	Reçu
OLIVIER Adrien	BRESSEY	838412952	E	Reçu
JOUILLEROT Jacky	BRESSEY	1314014587	E	Absent
GARNY Armand	BRESSY	2546479399	E	Absent
RAY Bertrand	Gevrey	841820744	R	Reçu

# AGENDA

Commission des Compétitions -> **Mercredi à 14 h 00**  
Commission de Discipline -> Jeudi 15 h 00

## **Samedi 30 Novembre 2019**

Assemblée Générale à Gilly les Citeaux (AS Vougeot) à 9 h 00

## **Mardi 3 Décembre 2019**

Pole Féminin ETRA à 19h30 au Siège du District

## **Jeudi 5 Décembre 2019**

Formation délégués clubs de 18 h 30 à 20 h 30 au Siège du District

## **Vendredi 13 Décembre 2019**

A.G UNAF à 19 h 00 au siège du District

## **Formation des promo FFF séniors :**

Les mardis de 19h à 21h au District de Côte d'Or à Quetigny (Salle M. NAGEOTTE)

- Décembre : 03, 17

## **Lundi 24 Février 2020**

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

## Communiqué à l'attention de tous les arbitres et les clubs



Cher(e)s Président(e)s, arbitres, dirigeant(e)s, joueur(euse)s,

Je vous remercie pour l'attention que vous allez prendre pour la lecture de ce communiqué. Notre district nous permet de pratiquer notre discipline « le football ». Joueur(euse)s et arbitres, cette pratique nous rassemble pour le « bon jeu » le « respect » et le « fair-play ».

En effet, vos équipes évoluent dans différents niveaux de nos championnats avec un seul mot « compétition ».

Avec l'effectif de nos arbitres, nous désignons nos acteurs de l'arbitrage dans notre territoire de la Côte d'Or. Alors, oui, notre Commission Départementale de l'Arbitrage, ne peut pas couvrir toutes les compétitions de notre district.

Toute personne inscrite sur la feuille de match peut recevoir une sanction disciplinaire par l'arbitre. Depuis la saison 2019/2020, comme pour les acteurs du jeu, un éducateur/dirigeant/médecin, inscrit sur la feuille de match peut avoir un avertissement ou une exclusion (en présentant le carton approprié à la sanction) de la part du directeur du jeu.

En fin de match, allez demander aux arbitres de retirer les CARTONS reçus pendant la rencontre, cela n'est pas possible et je dirais même que cela n'est pas mentionné dans les « lois du jeu ». La commission compétente se saisira du dossier et sanctionnera les fautifs. Un arbitre ayant accepté ce genre de comportement peut risquer une forte sanction, voir une radiation.

C'est pour cela que je me permets de vous informer des risques à prendre en considération pour toute personne qui pourrait avoir ce genre de comportement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie du temps que vous avez pris pour la lecture de ce communiqué.

**Le Président de la CDA**

**Mourad EL IDRISI**



## BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV 54 CD/5

Réunion du 26/11/2019

**Présents** : Présents D DURAND – N VALOT- J THIBERT

### **Critérium foot loisir :**

Janvier à avril maxi 14 équipes Urban Soccer projet LEAGUE loisir foot5, réservé aux licenciés libres ou loisirs, seniors et vétérans.

Match de championnat en auto- arbitrage soit 456€ TTC la saison pour 12 matchs

Participation district 156€/ équipe. Reste 300€ à charge / équipe soit 25€ par match

2 poules de 7 en phase aller et retour les vendredis soir de 19h à 22h.

### **Tous jeux d'apprentissage :**

Mourad EL IDRISSE, Président de la CDA propose un petit quiz de 5 questions qui sera mis sur le site du District pour tous les licenciés et passionnés afin que les joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, arbitres puissent tester leurs connaissances en matière de règlement.

Lien : <https://forms.gle/o6yw3JepWahKJt1E9>

### **Conférence prévention de la radicalisation dans le champ de sport :**

Le mardi 3 décembre au CREPS à 14h à l'amphithéâtre, 15 rue Pierre de Coubertin (Mirande).  
Daniel participera.

### **Courrier de Cessey :**

Absence à l'AG du club de Cessey. Cette demande ne peut pas être prise en compte.

### **Courriel du Président du club de Vingeanne FC :**

Transmis à la commission de discipline.

### **Déroulement de l'AG :**

RAS

Le Président : D. DURAND

# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 52 CC/17

Réunion du 27/11/2019

Présents : MM. LECOUR B – DA SILVA S – FAORO P – BELORGEY B – NAUDET JP.

## Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

## I - SENIORS

### 1.1 RESERVE – Droits 30 €

#### Match 21685720 D1 SAVIGNY CHASSAGNE – FAUVERNEY 2 du 24/11/2019

Réserve de SAVIGNY CHASSAGNE, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur la participation d'un joueur n°8 de FAUVERNEY susceptible d'être suspendu.

Le joueur pouvait jouer avec l'équipe 2 de FAUVERNEY le 24/11/2019, cette équipe ayant joué 4 matchs depuis le 21/10/2019 (27/10,03/11,10/11 et 17/11).

**En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.**

### 1.2 FORFAIT GENERAL

#### Match 21753919 D3 D EF BEAUNOISE - THURY du 24/11/2019

Forfait déclaré de THURY

S'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait de THURY, cette équipe est déclaré forfait général.

Amende 120 € à THURY.

*Les clubs devant rencontrer cette équipe sont invités à la rayer de leur calendrier.*

**S'agissant de la 10<sup>ème</sup> journée, l'équipe de THURY ne conserve pas ces points.**

### 1.3 FORFAITS

#### Match 21836540 D4 A ST EUPHRONE – ESVO 2 du 24/11/2019

Forfait déclaré d'ESVO 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ESVO 2 pour en porter le bénéfice à ST EUPHRONE.**

Amende 50 € à ESVO.

#### Match 21836542 D4 A BELAN – CREPAND du 24/11/2019

Forfait déclaré de CREPAND.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CREPAND pour en porter le bénéfice à BELAN.**

Amende 50 € à CREPAND.

#### Match 21836571 D4 B TOUILLON – USSE 3 du 24/11/2019

Forfait déclaré d'USSE 3.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à USSE 3 pour en porter le bénéfice à TOUILLON.**

Amende 50 € à USSE.

**Match 21836630 D4 D USCD 3 – FCLA 2 du 24/11/2019**

Forfait déclaré de FCLA 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à FCLA 2 pour en porter le bénéfice à USCD 3.**

Amende 50 € à FCLA.

**Match 21836751 D4 H MERCEUIL – LACANCHE 2 du 24/11/2019**

Forfait déclaré de LACANCHE 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à LACANCHE 2 pour en porter le bénéfice à MERCEUIL.**

Amende 50 € à LACANCHE.

**Match 21836780 D4 I SAVIGNY CHASSAGNE 2 – MANLAY 2 du 24/11/2019**

Forfait déclaré de MANLAY 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à MANLAY 2 pour en porter le bénéfice à SAVIGNY CHASSAGNE 2.**

Amende 50 € à MANLAY.

#### 1.4 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

**RAPPEL :**

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

**La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous**

Match	Division	Poule	Rencontres			Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
21836603	D4	C	ENT.F. VILLAGES	3	VINGEANNE FC	3	01/12/2019	12H30		STADE MUNICIPAL 1 à MESSIGNY
21836755	D4	H	LACANCHE	2	BLIGNY	2	01/12/2019	14H30	30/11/2019	match inversé se joue à BLIGNY
21836784	D4	I	MANLAY	2	E.S MORVANDELLE	2	01/12/2019	12H30	12H	

Suite au forfait de ESVO pour le match BELAN – ESVO 2 du 20/10/2019, le match retour 21836544 ESVO 2 – BELAN du 01/12/2019 est inversé. La rencontre se jouera à BELAN à 14 h 30.

Le club de MEURSAULT nous informant de l'indisponibilité du complexe Sportif ST NICOLAS suite à la « Fête du Train au pays des grands noms » et avec l'accord des clubs, la Commission inverse le match 22212994 CCCO\_MEURSAULT 2 – USCD 2 du 8/12/2019. Le match se jouera au Stade des BOURROCHES à 11 h 30.

#### 1.5 MATCHES REMIS du 24/11/2019

La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :



21743673 D3 C REMILLY – GEVREY 2 remis au 08/12/2019.

#### **Comment déclarer un terrain impraticable :**

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

**Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :**

#### **D3 A**

LONGCHAMP - prochain match le 01/12/19

### **1.6 COURRIER**

**SACRIBAINÉ** : pris note.

La Commission des Compétitions souhaite un bon rétablissement au joueur de SACRIBAINÉ, M. ROUGET Adrien.

## **II. JEUNES**

**La date limite pour jouer tous les matches en retard en U13 - U15 – U18 est le 15 Décembre 2019.**

**Les feuilles de matchs devront être transmises au District IMPERATIVEMENT pour le Jeudi 19 Décembre 2019**

**Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U13 – U15 - U18 Niveau D3 et U15 à 8 devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2020**

### **2.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11**

#### **FOOT ANIMATION**

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U8-U9, amende 15 € à EF VILLAGES – ENT NEUILLY – SAINT APOLLINAIRE

Plateaux U10-U11, amende 15 € à CHENOVE x 2 – DFCO – IS SELONGEY – USCD

Pointage plateaux des 28/9 - 5/10 - Mise à jour le 27 novembre 2019				
Feuilles de présence	U11		U9	
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct
Chenove		à Grésilles		
Grésilles				
Is Selongey		à Val de Norge		
Quetigny				
St Apollinaire			à Ulfe	
Feuilles de bilan	U11		U9	
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct
Chenove		x		
DFCO		x		
EF Villages				x
Ent Neuilly Sennecey				x
USCD		x		

### RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 9 /11 - 16/11 - 23/11								
Feuilles de présence	U11			U9			U7	
	09-nov	16-nov	23-nov	09-nov	16-nov	23-nov	09-nov	23-nov
Beaune						à Marsannay		
Fontaine d'Ouche			à Uscd					
Gevrey					à Savigny			
Grésilles	à Plombières							à Asfo
Is Selongey						à Val Morge		
Is Selongey						à Fenay		
Longvic				à Ulfe				
Montbard/Venarey								à Ccof
Ouges								à Saulon
Plombières								à Dfco
Précý			à Mvf					
Quetigny								à Dfco
Seurre								à Genlis
Talant						à Plombières		à Daix
USCD		à Fontaine						
Feuilles de bilan	U11			U9			U7	
	09-nov	16-nov	23-nov	09-nov	16-nov	23-nov	09-nov	23-nov
Chenove						x		
EF Villages								x
Is Selongey	x		x x					
Nolay			x					
Quetigny			x					
Seurre					x			
Talant			x					
UCCF		x						

## 2.2 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

### RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

**Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District**

### La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
22042346	U18 D2	A	AUXONNE	1 MEURSAULT	1 08/12/2019	10H			STADE LA CROIX SARRAZINS à AUXONNE
22042394	U18 D3	A	ENT U.F.C.O	1 CHENOVE	1 30/11/2019	15H			STADE MUNICIPAL à MALAIN
22042414	U18 D3	B	ENT SENNECEY L/D	1 ENT FAUVERNEY	2 07/12/2019	16H		14H30	Se joue à NEUILLY LES DIJON
22042622	U15 D2	A	QUETIGNY	1 GJ GENLIS VILLERS	1 30/11/2019	15H		13H	
22042624	U15 D2	A	FONTAINE LES DIJON	3 MEURSAULT	1 07/12/2019	17H30		14H	
22042726	U15 D3	B	AUXONNE	1 IS-SELONGEY	3 14/12/2019	15H			STADE LA CROIX SARRAZINS à AUXONNE
22042732	U15 D3	B	ENT SEURRE	1 IS-SELONGEY	3 30/11/2019	15H		14H	
22045217	U 13 - D2	E	ASFO	2 DAIX	2 07/12/2019	13H30	30/11/2019	14H	
2243663	U13 D3	E	DAIX	3 AHUY	1 07/12/2019	14H		13H30	

## 2.3 FORFAITS

### Match 22045184 U13 D2 D DFCO 2 – GRESILLES 2 du 24/11/2019

Forfait non déclaré de GRESILLES 2.

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à GRESILLES 2 pour en porter le bénéfice à DFCO 2.**

**S'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, la Commission déclare GRESILLES FC 2 forfait général.**

Amende 45 € à GRESILLES 2.

Les équipes rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

### Match 22187604 FOOT-PLAISIR MORVANDELLE – CHENOVE du 23/11/2019

Forfait non déclaré de CHENOVE.

## 2.4 COURRIER

**IS SELONGEY :** demande d'intégration d'une équipe U18 en 2<sup>ème</sup> phase.

La Commission des Compétitions les intégrera en U18 D3 en 2<sup>ème</sup> phase.

## 2.5 AUDITION

## RECTIFICATIF

### Match 22042319 U18 D2 USCD 2 – AUXONNE du 19/10/2019

Après retour du dossier de l'Instructeur, la Commission des Compétitions convoque en audition le **MERCREDI 11 DECEMBRE à 18 HEURES 30** au siège du District :

- M. BERTRAND Patrice

**Pour le club de l'USCD :**

- M. ANDRE Hubert,
- M. GALLIENNE Alexandre,
- M. KALAA Riyad
- M. CARION, Président du Club.

**Pour le club d'Auxonne :**

- M. DELAPORTE Whalid
- M. ROBARDET, Président du Club.

Toutes ces personnes doivent être munies d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de sa licence.

### III. FEMININES

#### 3.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

**La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes**

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
22045274	U13 Fem	A	IS-SELONGEY	1 USCD	1 27/11/2019	16H30	04/12/2019		STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
22045288	U13 Fem	A	FONTAINE LES DIJON F	1 USCD	1 07/12/2019	15H		13H	
22090021	Critérium Seniors FEM	A	ENT REMILLY	2 SEURRE	1 25/11/2019	20H	28/11/2019		
22148406	Championnat FEM	A	TILLES F.C.	1 E.F VILLAGES	1 16/12/2019	20H	12/12/2019		
22148411	Championnat FEM	A	QUETIGNY	2 TILLES F.C.	1 24/02/2020	20H			COUTERNON

**La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes soient inversées**

Match ALLER 22148405 AS POUSSOT – QUETIGNY du 16/12/2019 se jouera à QUETIGNY

Match RETOUR 22148433 QUETIGNY – AS POUSSOT du 18/05/2020 se jouera au STADE DE L' ÉVEIL à DIJON

### IV. FOOT ENTREPRISE

#### 5.1 INFORMATIONS GENERALES

Rappel aux clubs :

Toutes les demandes concernant les terrains d'entrainement et de matchs ou modification de ceux-ci, sont à faire impérativement par courrier auprès de la commission Foot-Entreprise.

Les clubs qui effectueront ces demandes directement auprès du service des sports de la ville de Dijon ; celles-ci seront refusées.

Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage – obligation d'arbitre auxiliaire (voir site du District pour la date) :

#### DATES DES SESSIONS

**Nous vous informons que des Guides d'arbitrage sont en vente au prix de 8,50 €.**

**Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat en envoyant un mail à [achapon@orange.fr](mailto:achapon@orange.fr)**

## CHAQUE SAISON RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES ARBITRES AUXILIAIRES

### SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY (Annulé suite à l'A.G)

Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

**Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à [achapon@cote-dor.fffr](mailto:achapon@cote-dor.fffr).**

## V. FUTSAL

### 5.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

**La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour la rencontre suivante**

**Match 22108143 DIJON MUNICIPAUX - DIJON METROPOLE 4 du 27/11/2019 se jouera le 30/11/19 à 18h00 au Gymnase CHAMBELLAND.**

## VI. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **FMI NON REALISEES – JOURNEE du 23 NOVEMBRE 2019**

##### **Match 22042671 U15 D2 B GJ MVSR 2 – GRESILLES FC**

La Commission des Compétitions prend connaissance du constat d'échec signé par les 2 clubs et de Mr l'arbitre.

- Prend connaissance de la feuille de match papier signé par les 2 clubs.
- Valide le résultat acquis sur le terrain.
- Amende 16€ pour absence de code : GRESILLES FC.

##### **Match 21760897 U18 D1 FC MPL – FONTAINE LES DIJON**

La Commission des Compétitions prend connaissance du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre.

S'agissant d'un bug lors de la transmission, la Commission valide la feuille de match papier.

#### **6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 23 et 24/11/2019**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :** RAS

**Non transmission de la F.M.I :** RAS

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le Secrétaire de séance : S. DA SILVA**